

Les archives de parlementaires et de premiers ministres à BAC

David Rajotte
25 mai 2022

Bibliothèque et Archives Canada



Bibliothèque et Archives
Canada

Library and Archives
Canada

Canada

Survol législatif

- Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada
 - Article 2 : définition de documents ministériels
 - Article 12 et 13 : élimination et transfert de ces documents
- Décision de la Cour suprême :
 - Canada (Commissaire à l'information) c. Canada (Ministre de la Défense nationale) [2011] 2 RCS 306
- Politiques du Bureau du Conseil privé
 - Pour les documents de Cabinet

Outils développés par BAC (1)

- Lignes directrices sur la gestion des documents dans un cabinet de ministre (2020)
 - Documents ministériels
 - Documents de cabinet
 - Documents personnels et politiques
 - Documents fédéraux

<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/services/gestion-ressources-documentaires-gouvernement/lignes-directrices/Pages/lignes-directrices-gestion-documents-ministre.aspx>

Outils développés par BAC (2)

- Autorisation de disposer des documents ministériels (2020)
 - Obligations des bureaux de ministre
 - Documents qui peuvent être détruits sans consulter BAC
 - Exemples d'activités pouvant donner lieu à la création de documents ministériels

<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/services/gestion-ressources-documentaires-gouvernement/lignes-directrices/Pages/autorisation-disposer-documents-minist%C3%A9riels.aspx>

- Formations ponctuelles

Première étape de l'acquisition : transfert

- Les élections et remaniements ministériels
 - Travail d'identification préalable
 - Priorités approuvées par la Bibliothécaire et Archiviste du Canada
 - Plusieurs contacts après l'annonce
- Départ d'un parlementaire pour une autre raison



BAC doit souvent agir rapidement

Le service de dépôt

- Un entreposage :
 - Sécuritaire, confidentiel et gratuit
 - Sans changement de propriété
- Depuis 1957 pour les archives analogiques
- Aussi pour les archives numériques

Deuxième étape de l'acquisition : donation

- Généralement après la carrière politique, à partir du matériel en dépôt
- Implique un transfert de propriété
- Les documents ministériels sont considérés comme étant des archives privées

Traitement

- Pas tellement différent de n'importe quel autre fonds
- Sauf les premiers ministres
 - Généralement des projets d'envergure qui exige un financement additionnel sur plusieurs années
 - Dans le passé, un grand effort était mis dans la création d'instruments de recherches

Les fonds d'élus à BAC

- 459 fonds de parlementaires
 - 20 premiers ministres (sur les 22 depuis la Confédération)
 - 195 ministres
 - 143 députés
 - 76 sénateurs
 - 18 « autres »
 - Sept partis politiques
- N'est évidemment pas l'ensemble des archives politiques

Enjeux et particularités

- Des fonds souvent assez vastes
- Sécurité des documents peut demeurer élevée
- Des fonds parfois morcelés
 - Des carrières réparties entre différents niveaux de gouvernement
- La Chambre des communes transfère ses archives à BAC
 - Le Sénat conserve les siennes

Bibliothèque et Archives Canada

www.bac-lac.gc.ca

Téléphone : 613-996-5115 ou 1-866-578-7777 | ATS : 613-992-6969 ou 1-866-299-1699

Région de la
capitale nationale

Vancouver
Colombie-Britannique

Winnipeg
Manitoba

Halifax
Nouvelle-Écosse



Bibliothèque et Archives
Canada

Library and Archives
Canada

Canada